



Regroupement Familial avec un mariage en France

Par **Kinda11**, le **15/09/2013** à **15:18**

Bonjour,

Je suis une jeune salariée étrangère en France et j'ai un titre de séjour salarié d'un an. Je souhaite me marier avec mon copain à la mairie en France (il a un visa touriste) et on souhaite faire un regroupement familial sans se marier à notre pays d'origine.

Est-ce que ça posera un problème pour notre dossier de regroupement familial, si on joint l'acte de mariage en France et les actes de naissance de notre pays d'origine?

Merci pour votre aide.

Cdt

Par **youris**, le **15/09/2013** à **18:42**

bjr,

Le regroupement familial sur place peut concerner 2 étrangers, titulaires d'une carte de séjour d'au moins un an, qui se sont mariés en France (procédure exceptionnelle).

Je crains que votre copain qui n'a qu'un visa touristique ne soit contraint de retourner dans son pays.

Pour le regroupement proprement dit, il faut que vous remplissiez les conditions de ressources et de logement prévues.

Vous pouvez consulter ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F11166.xhtml>

cdt

Par **Kinda11**, le **16/09/2013** à **09:17**

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse. Effectivement, mon copain va rentrer à notre pays d'origine pour faire la procédure de regroupement familial. La seule contrainte est qu'on pourra pas se marier dans notre pays d'origine et le mariage va prendre lieu en France. Et je veux savoir si cette contrainte nous posera un problème pour la procédure de regroupement

familial (à distance).

Meric Bcp

Cdt

Par **EI Goal**, le **16/09/2013** à **11:28**

Bonjour

Si la mairie accepte de vous marier, ça n'est en aucun cas une contrainte, bien au contraire. Donc à mon avis, mariez-vous ici (en France) et puis quand votre futur conjoint rentrera au pays, vous déposerez vous-même (ici en France) le dossier de regroupement familial, et comme vous aurez un livret de famille et un acte de mariage Français, ça ne peut qu'être avantageux.

Bonne journée

Par **Kinda11**, le **16/09/2013** à **11:37**

Bonjour,

Je vous remercie énormément pour votre aide .

Bonne journée